

**Commune de PLAN DE BAIX (Drôme)**

**Procès-Verbal du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 13 mai 2024**

L'an deux mille vingt quatre le treize mai, à 18 heures et 30 minutes,  
le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle  
polyvalente, sous la présidence de M. Daniel COTTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : 03/05/2024

**Présents** : M. Daniel COTTON, Mme Christine TERRAIL, M. Jean François FAURE, Mme  
Jeanne RODRIGUEZ, M. Pierre VIEUX, M. Frank BRESSON, M. Christophe  
SARAYOTIS, M. Jean PUZENAT

**Absents** : M. Eric COZON

Mme Christine TERRAIL est nommée secrétaire de séance.

1/ Approbation de la charte du Parc naturel régional du Vercors 2024-2039

Résultats des votes : 5 « pour », 2 « contre », 1 « abstention »

***Délibération à la majorité***

2/ SIVOS : Attente du retour de M. Sarayotis et M. Puzenat après entretien avec le bureau de la  
direction

3/ Décision modificative du Budget Eau-assainissement

***Délibération à l'unanimité***

4/ Révision à la baisse des charges provisionnées du logement communal Ancienne Auberge

Le montant provisionné versé à la commune passe de 90€ à 60€ par mois.

Résultats des votes : 5 « pour », 3 « contre »

***Délibération à la majorité***

5/ Commission logements T1 et T3 place de la mairie :

Agencements des deux salles de bains, devis et réalisation en cours

6/ Délimitation des massifs forestiers contre les risques d'incendie

M. Bresson et M. Cotton vont travailler sur ce dossier

7/ Bascule quartier de la combe :

Demande de devis en cours pour une bascule neuve de 14 mètres pour une pesée électronique

8/ Attribution de subvention aux associations :

- APEL = 400€

- Bibliothèque communale de Beaufort sur Gervanne = 100€ (sous forme de bon de commande en  
librairie pour l'achat de livres neufs)

- La rurale = 50€

- Club intergénérationnel = 50€

- ADMR : Aide à la personne = 500€ et Portage des repas = 300€

- Vidéo Val de Drôme = 100€

- Lysandra = 100€

- ACCA = 500€
  - Coopérative scolaire = 1500€
- Pour un total versé de 3600€

**Délibération à l'unanimité**

9/ Organisation des élections Européennes du 9 juin 2024

- Définition des membres (titulaires et suppléants) du bureau de vote
- Ventilation des permanences de tenue du Bureau de vote

10/ Zone d'accélération pour production et développement d'énergies renouvelables (ZAENR)

Le conseil municipal décide le zonage suivant : toutes les toitures existantes sur le territoire de la commune de Plan-de-Baix, avec un équipement exclusivement en panneaux solaires photovoltaïques.

**Délibération à l'unanimité**

Toute l'équipe du Conseil souhaite un bon rétablissement à Mme Jeanne ROQUIER -

**La séance est levée à 21h30**

**Le prochain Conseil Municipal se réunira le LUNDI 10 juin 2024 à 18h30**

La Première adjointe  
Christine TERRAIL



Le Maire,  
Daniel COTTON

